TRAINS DE PLAISIR

La Compagnie du chemin de fer du Nord, à l'occasion de la fête de l'Ascension, vient de décider que :

1° Les billets de famille pour les vacances (nouveau tarif spécial G. V. n° 2 bis), présentant des réductions de 15 à 45 0/0, seront mis en distribution à partir du mardi 24 mai courant avec durée de validité jusqu'au lundi 30 mai inclusivement.

2° Les billets d'aller et retour individuels (nouveau tarif G. V. n° 2) auront la même durée de validité, c'est-à-dire que ceux délivrés à partir du mardi 24 mai seront valables jusqu'au lundi 30 mai inclusivement.

PETITE CORRESPONDANCE

A un de nos lecteurs. — 1° Oui, on peut être conseiller municipal dans une commune, sans y avoir son domicile. 2° Oui, on peut avoir deux domiciles dans deux communes différentes.

F. V. — Si sa mère est née à l'étranger, votre fils peut encore renoncer à la qualité de Français, en se présentant devant le juge de paix de son canton, dès qu'il aura 21 ans. S'il opte pour la France, il peut faire partie de la classe des jeunes gens de son âge ou attendre sa majorité et ne faire que deux ans de service actif.

L. A. M., de Roubaix. — 1° Oui. 2° De 4 ou 5 ans. 3° En mars et dans le dernier trimestre de l'année, pour trois ans.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

Tourcoing. — La société « Le Martinet », établie chez M. Verhaeneman, rue Vinoc Chocquel, 131, accepte avec plaisir la proposition du rédacteur du journal *La Revue Colombophile* disant vouloir prouver aux amateurs que sa bague est beaucoup supérieure à la bague Lefebvre.

Comme preuve qu'elle tient essentiellement à cette expérience la société « le Martinet » prie le rédacteur de la Revue de convoquer tous les amateurs à une réunion publique.

Herseaux. — Résultat de Creil du dimanche 15 mai organisé par la société établie chez Delcroix-Spriet, au Petit-Audenarde, à Herseaux. 1er prix, J.-B. Delcroix ; 2e, Mercier ; 3e, Lepers ; 4e, J.-B. Delcroix ; 5e, Lepoutre ; 6e, Duquennoy ; 7e, Seynave ; 8e, Imbreck ; 9e, Dupont ; 10e, Deldalle ; 11e, Delcroix-Seynave ; 12e, Desbarbieux ; 13e, Deldalle ; 14e, Daels ; 15e, Lagache ; 16e, Spriet ; 17e, Desbarbieux. Le premier pigeon a été constaté à 8 h. 20 m. 26 s. Le dernier à 8 heures 28 m. 42.

LES CONCOURS DE CHIENS RATIERS

Roubaix. — Différentes parties de chiens ratiers, auxquelles assistaient de nombreux amateurs, a eu lieu dimanche à cinq heures, chez M. Mesplomb, cabaretier, à l'angle des rues de Sébastopol et d'Inkermann. La première entre deux chiens de 1re catégorie : *Bill* à M. Thersy, et *Blanchi* à M. Jean ; chaque chien avait 10 rats à exterminer sans excitation : l'enjeu était de 50 francs ; C'est *Blanchi* qui a été déclaré vainqueur ; elle a détruit les 10 rats en 1m44s ; son concurrent a mis 3 minutes. La seconde partie a eu lieu entre 2 chiens de moins de un an : *Cora* à M. Henneuse de Roubaix et *Nina* à M. Capelle de Roubaix; chaque chien avait 4 rats à détruire en excitant : l'enjeu était de 10 fr. C'est *Nina* qui a gagné, elle a exterminé les 4 rats en 58 secondes tandis que *Cora* a été occupée une minute pour remplir la même besogne.

Enghien (Belgique). — Parmi les principaux lauréats du grand concours international de chiens ratiers qui a eu lieu, dimanche, à Enghien, se trouvent des roubaisiens.

Il y avait 450 fr. de prix, chaque chien avait 5 rats à détruire : *Cognac*, à M. Denis, du Ratier-Club, roubaisien, a obtenu le 1er prix, 50 fr., en seconde catégorie (7 secondes) ; *Turc*, à M. Vienne, du Ratier-Club, de Roubaix, a obtenu le 1er prix, 50 fr., en 3e catégorie (5 secondes) ; *Fox*, à M. J.-B. Clémence, du Dogue-Club, de Roubaix, le 2e prix, 40 fr., (7 secondes).

Le prix de championnat, qui consistait en une magnifique médaille de vermeil, grand module, a été remporté par *Turc* à M. J.-B. Vienne, du Ratier-Club de Roubaix.

COUR D'ASSISES DU NORD

Audience du mardi 17 mai

Présidence de M. le conseiller Tellier
Ministère public : M. Schuler, substitut

1re affaire. — **Affaire de mœurs à Tourcoing**

Desseaux, Honoré-Joseph, né à Halluin le 10 mai 1853, tisserand à Tourcoing, accusé d'attentat à la pudeur.

Conseil : Me Toussaint.

Honoré Desseaux est condamné à trois ans de prison et déchu de la puissance paternelle. Défenseur, Me Toussaint.

2e affaire. — **Fabrication de fausse monnaie à Lille**

1° Huys, Emile-Alfred, 29 ans, né à Lille, le 17 mars 1863, journalier à Lambersart ;
2° Baratto, Henri-Auguste, 19 ans, né à Lille, le 3 octobre 1872, paqueteur à Lille ;
3° Baratto, Jeannette-Marie-Thérèse, 31 ans, née à Lille, le 10 mai 1861, couturière à Lille ;
4° Baratto, Léonie-Louise, 22 ans, née à Lille, le 27 juin 1869, couturière à Lille.

Accusés de fabrication et d'émission de fausse monnaie d'argent.

Le 16 mars 1892, plusieurs fausses pièces de un franc furent mises en circulation à Fives-Lille par deux femmes qui, signalées à la police, furent promptement découvertes.

C'étaient les sœurs Baratto.

Celles-ci avouèrent les faits d'émission qu'on leur reprochait. Elles déclarèrent que l'avant-veille et la veille elles avaient reçu ces pièces de leur frère Henri habitant avec elles.

Léonie avait présenté en paiement dix pièces dont trois lui furent refusées. Elle était accompagnée de Jeannette qui lui indiquait les boutiques ou elle pourrait le plus facilement opérer le change de sa monnaie.

Celle-ci avait personnellement émise une onzième pièce dont elle ignorait, prétend-elle, la fausseté.

Henri Baratto, de son côté, dénonça comme l'auteur de la fabrication frauduleuse, Huys Emile. Celui-ci, après quelques essais infructueux, avait réussi à confectionner un moule en plâtre dans lequel il avait coulé un mélange de plomb, de zin et d'étain. Il aurait ainsi fabriqué en présence de Henri Boratto, le 15 mars, quatre pièces, et les sept autres le lendemain, qu'il aurait remises à ce dernier.

Huys avoua d'abord devant le commissaire de police avoir fabriqué les quatre premières pièces ; et il prétendit avoir ensuite remis le moule à son complice qui aurait coulé les autres ; mais plus tard il revint sur ses aveux. On a découvert à son domicile une casserole paraissant avoir contenu du plomb fondu, une lime, une feuille de zinc et un petit tas de plâtre.

Conseils : Mes Buttheel, Lallement, Caullet et Trinquet.

Emile Huys est condamné à cinq ans de travaux forcés 100 francs d'amende et relégué. Henri Baratto, Jeannette Baratto, Léonie Barratto, reconnus non coupables, sont acquittés. Défenseurs, Mes Buttheel, Lallement, Caullet et Trinquet.

3e affaire. — **Incendies volontaires à Haulchin**

Charles Garry est condamné à 15 ans de travaux forcés.

Conseil Me D'Hooghe.

Audience du mercredi 18 mai 1892

Présidence de M. le conseiller Tellier. — Ministère public Me Lanio, substitut

1re Affaire

" VOLS A ROUBAIX "

1° De Sutter, Jean-Constant, 25 ans, né à Saint-Nicolas (Belgique), le 12 mai 1866, tisserand à Wattrelos.

2° Wiedemain, Charles-Lous, 31 ans, né à Roubaix, le 12 mai 1860, tisserand audit Roubaix.

Accusés de vols qualifiés.

Les époux Degroote habitent à Roubaix une maison sise rue des Récollets n° 22. Ils ont trois locataires : Goethals, Pothié et Demuysere.

Le 10 octobre 1891, vers 5 heures 45 minutes du matin ils en étaient sortis, ainsi que ces derniers, pour se rendre à leur travail et ils en avaient avec soin fermé la porte extérieure. Ils n'y revinrent que vers midi et demi.

En leur absence des malfaiteurs s'y introduisirent à l'aide d'une fausse clef et en visitèrent tous les locaux.

Ils dérobèrent, au préjudice des époux Degroote, au rez-de-chaussée, dans la cuisine, un vêtement et deux serins; dans l'arrière-cuisine, du café, du sucre, du linge et des ustensiles de ménage; dans la chambre à coucher, où ils pénétrèrent à l'aide d'une fausse clef, des draps, des couvertures, du linge de corps et de ménage, des gilets de flanelle et une montre en argent ;

Dans la cave quelques bouteilles vides ;

Au premier étage, dans la chambre des époux Degroote, on avait forcé à l'aide d'un tournevis un coffre fermé à clef et dérobé un billet de banque belge de cent francs et des gants qui y étaient enfermés.

Au même étage, dans la chambre de Goethals on s'était aussi servi d'une fausse clef pour ouvrir une armoire qui contenait des effets d'habillement, 2 chaines de montre en doublé et deux pièces de dix francs, dont on s'était emparé. On avait aussi dérobé au préjudice du même un réveil matin en nickel posé sur une table de nuit, un porte-monnaie et du linge contenus dans une malle dont on avait emporté la clef.

Au second étage, dans la chambre occupée par Pothié on avait pris des vêtements accrochés à un porte-manteau et, dans un coffre qu'on avait fracturé, une pipe, du tabac et un porte-monnaie contenant quinze francs.

La chambre de Demuytere avait été aussi visitée, et c'est infructueusement qu'on avait fouillé le lit et fracturé un coffre, on n'avait trouvé à emporter que la serrure même de ce coffre.

L'information a établi que De Sutter et Wiedemain étaient les auteurs de ces vols.

Le 10 octobre, vers 6 heures du matin, De Sutter a été vu entrant chez Degroote en compagnie d'un autre individu dont le signalement répond à celui de Wiedemain; ils en sont sortis vingt-cinq minutes après, chargés de plusieurs paquets enveloppés d'essuie-mains.

A six heures quarante-cinq minutes, De Sutter et Wiedemain, porteurs de leurs paquets, étaient rencontrés à cinq cent mètres de la maison Degroote par le témoin Coudde qui leur parla.

Tous deux ont passé leur journée à boire ensemble dans les cabarets de Roubaix. De Sutter y a sorti d'un porte-monnaie semblable à celui de Goethals une pièce d'or de dix francs; mais Wiedemain l'a engagé à ne pas la dépenser.

Le 16 octobre, De Sutter était vu en possession d'un réveil-matin en nickel ressemblant à celui de Goethals; le lendemain, au moment de son arrestation il était nanti du porte-monnaie se soustrait à ce dernier.

Le 24 novembre, la femme Wiedemain remettait à la femme De Gutter, pour en opérer le dépôt au Mont-de-Piété, la montre volée à Degroote.

Le 20 janvier 1892, la justice a saisi chez la mère de De Gutter une partie du linge dont ce dernier avait constaté la disparition.

Conseils : Me Trinquet et Wable.

Desulter et Wiédemain ont été condamnés chacun à cinq ans de réclusion et cinq ans d'interdiction de séjour pour vol qualifié à Roubaix.

PAS-DE-CALAIS

Mariage. — On annonce le mariage de M. Edmond Lefebvre du Prey, avocat, fils de M. E. Lefebvre du Prey, ancien maire de Saint-Omer, ancien député du Pas-de-Calais, avec Mlle Henriette Cappieters, de Bruxelles.

Un horrible accident à Bruay. — Un affreux accident vient de plonger dans la désolation une des plus honorables familles de Valenciennes. M. Maurice Delcourt, second fils de M. Eugène Delcourt, avocat, faisait hier matin, vers sept heures, en compagnie de M. Jean Dupont, une promenade à cheval sur la route de Condé.

M. Maurice Delcourt devait être rentré chez lui vers 8 heures, car il devait, le matin, prendre possession du poste de caissier au Crédit Lyonnais, rue Saint-Géry, et comme il se trouvait un peu en retard il pria son ami de vouloir bien lui céder son cheval, qui semblait être plus frais que le sien. M. Jean Dupont accéda à son désir et M. Maurice Delcourt fit prendre le galop à son cheval.

Arrivé en face de la maison de M. Hautecœur à Bruay, le cheval butta et le cavalier fut désarçonné. La chute fut si violente qu'il se brisa le crâne sur la bordure du trottoir. On s'empressa autour de lui; malheureusement tout espoir était perdu, et il expira quelques instants après.

Le crime d'Oye. — L'auteur du crime d'Oye s'est livré à la justice samedi soir. C'est un nommé Paul Bétourné, dont la femme était courtisée par lui. M. Corno, adjoint au maire de Grand-Port-Philippe, qui exerce sur Bétourné un grand ascendant moral, le pressa de question et lui fit avouer son crime. Immédiatement il le fit conduire à Gravelines en voiture.

Voici, d'après l'auteur lui-même, dans quelles circonstances le crime aurait été commis. Bétourné, qui avait connaissance des rapports que sa femme entretenait avec Tréfigny, la surveillait depuis longtemps. Plusieurs fois déjà, dit-on, il les avait surpris. Or, jeudi, après avoir bu une partie de la journée avec les conscrits qui avaient passé le conseil de révision, il alla se poster à l'affût dans le voisinage du domicile de ses beaux-parents.

Vers minuit, il surprit dans la dune les deux amants en conversation intime. Il s'ensuivit entre le mari et l'amant « une lutte à mort ».

La femme s'éclipsa. Quelques instants après, Tréfigny avait cessé de vivre : Bétourné l'avait étranglé.

La victime était un jeune homme de très bonne famille âgé de 27 ans, n'exerçant aucune profession et habitant le Grand-Fort-Philippe. Victor Tréfigny avait fait de très bonnes études couronnées par les baccalauréats ès lettres et ès sciences.

Le corps de Tréfigny a été ramené au domicile de sa mère, à Grand-Fort-Philippe, où ont eu lieu, dimanche dernier, ses obsèques.

Bétourné est un homme un peu dissimulé, d'un caractère taciturne. On dit qu'il souffrait beaucoup de la conduite de sa femme ; il est père de deux enfants.

BELGIQUE

UNE EXPLOSION A TOURNAI

MORTS ET BLESSÉS

La ville de Tournai était mise en émoi, mardi après-midi par un accident épouvantable.

Vers trois heures et demie, une violente explosion se produisait dans l'établissement de teinturerie de M. Georges Sachse-Spatz, rue de Cologne.

La devanture entière du magasin, tout le mobilier et les marchandises qu'il contenait, étaient lancés avec une force irrésistible sur le pavé de la rue; quantité de débris allaient même briser les glaces des maisons situées en face, blessant plusieurs personnes sur leur passage.

Le magasin d'horlogerie attenant, tenu par Mme veuve Sachse, avait également toute sa vitrine emportée ; montres, chaines, pendules, bijoux, etc., tout était enlevé par la tourmente : il restait à peine quelques lambeaux de chaines accrochés à l'étalage.

En même temps, on voyait se précipiter dans la rue, en hurlant, un malheureux tout en flammes, ne formant pour ainsi dire qu'une torche vivante.

Les voisins, que l'ébranlement causé par la détonation avait fait sortir tout affolés, se jetèrent sur le pauvre homme, in l'arrachèrent ses vêtements en feu et le transportèrent chez M. Lecat.

Une seconde après, au milieu des débris de toute sortes qui jonchaient le sol, on découvrit une deuxième victime à moitié carbonisée et ne donnant presque plus signe de vie : on le transporta aussitôt chez M. Henri Dechaux, bandagiste. Ces deux malheureux étaient deux ouvriers de la teinturerie qui venait de sauter.

Le premier moment de stupeur passé, on voulut pénétrer dans la maison, mais il s'en dégageait une fumée intense qui n'en rendit l'accès possible qu'au bout d'un temps assez long.

Une jeune fille, employé également dans la teinturerie, fut alors retirée avec des brûlures graves par tout le corps.

Un bruit sinistre se répandait bientôt parmi la foule, M. Georges Sachse, propriétaire de l'établissement, se trouvait, disait-on, dans la cave et il était impossible de lui porter secours, le feu s'était déclaré dans cette partie de la maison. Ce n'était malheureusement que trop vrai.

Les pompiers, que le tocsin avait amenés rapidement sur les lieux avec leurs pompes, se mirent en devoir de combattre l'incendie, aidés de nombreux citoyens.

Après 3 quart d'heure de travail, ont put enfin pénétrer dans la cave, mais hélas! — et comme on ne le redoutait que trop — on ne retrouva plus qu'un cadavre.

Le corps était complétement rôti et n'avait plus forme humaine.

Pendant tout le temps que durèrent les opérations du sauvetage, des scènes navrantes se passaient dans la rue : la mère de M. Sachse et sa jeune épouse, avec des sanglots déchirants, se traînaient aux pieds des travailleurs, les suppliant de sauver le malheureux.

Les dévouements ne faisaient pas défaut, mais il était impossible d'exaucer le voeu des deux pauvres femmes.

On eut toutes les peines du monde à les écarter au moment de la découverte du cadavre.

∴

On dit qu'un troisième ouvrier de la teinturerie Sachse a été également brûlé, mais nous n'avons pu contrôler le fait. Il y avait encore dans l'établissement plusieurs ouvriers et ouvrières, mais ceux-ci n'ont reçu relativement que de légères blessures.

Les deux blessés dont nous parlons plus haut ont été conduits en voiture à l'hôpital après avoir reçu des soins dévoués dans les maisons où on les avait transportés. Leurs corps ne forment plus qu'une immense plaie et leur état est très grave.

∴

On ne connait pas encore exactement la cause du sinistre; d'aucuns disent que celui-ci est dû à l'explosion de la chaudière du moteur à vapeur, situé dans une dépendance, au fond de la maison.

Selon d'autres, ce seraient des bonbonnes de naphte, remisées dans la cave, qui auraient sauté.

L'enquête fera bientôt le jour sur ce point : toujours est-il que le magasin de la teinturerie, sous lequel se trouve la cave, a eu son plancher emporté en grande partie.

A la première alerte, la police et un piquet de gendarmes arrivaient sur les lieux, suivis bientôt d'un peloton de chasseurs à pied.

Une foule énorme encombrait la rue de Cologne et les rues voisines; la tristesse se peignait sur tous les visages.

On remarquait la présence de M. le procureur du Roi, de MM. les échevins Delwart et Boucher, de plusieurs conseillers communaux, de M. le colonel Busine, du 3e chasseurs à pied, la plupart des médecins de la ville étaient aussi présents et donnaient leurs soins aux blessés.

P. S. — B. D..., un des ouvriers blessés, fut transporté d'urgence à l'hôpital, a succombé dans la soirée.

Courtrai. — *Une tentative de meurtre.* — Rue Conscience, à quelques mètres du Palais-de-Justice, habite, avec sa famille, M. Vanhée, voiturier et camionneur qui a, à son service, un certain Van Mechelen. Cet ouvrier avait été employé toute la journée de lundi au déchargement de wagons de charbon, et rentrait chez son patron vers neuf heures légèrement ivre. M. Vanhée reprocha sévèrement à son ouvrier sa conduite.

A quatre heures et demie, Van Mechelen répondit grossièrement, ce que voyant, son patron lui signifia son congé. Furieux, l'ouvrier bondit sur M. Vanhée, et, brandissant un énorme couteau de poche, lui en laboura la tête et la figure de plus de dix coups.

Le malheureux voiturier tomba sur le parquet dans une mare de sang. Aux cris poussés par sa victime, le meurtrier s'enfuit. Relevé par ses parents, M. Vanhée fut transporté dans sa chambre.

L'os frontal est à nu : les blessures ne mettent cependant pas — du moins quant à présent — les jours du voiturier en danger.

Prévenu immédiatement de cette scène sanglante, le commissaire de police Strupstein arrivait bientôt rue Conscience et après avoir procédé à une enquête sommaire, se mettait à la recherche du meurtrier qu'il arrêtait à onze heures quarante-cinq dans un estaminet de la rue de Zweveghem, où il se trouvait en compagnie de sa maîtresse. Van Meechelen n'opposa pas de résistance et déclara avoir jeté son couteau. Mardi matin, le parquet descendait sur les lieux, et après l'instruction de cette affaire, le meurtrier fut dérigé sur la maison d'arrêt.

Tribunal correctionnel de Courtrai. — *Audience du 17 mai.* — Présidence de M. Delange, vice-président ; M. le substitut Iweins occupe le siège du ministère public.

— *Un cavalier peu galant.* — Le jour de la mi-carême une fille de Mont-à-Leux, Marie Buttners, se trouvait avec son frère et sa mère dans un bal donné à l'estaminet Cornille sur le territoire français. Survint un ouvrier peintre de Tourcoing, nommé Chystiaens, qui offrit à la jeune fille de lui servir de cavalier pour une danse seulement. Marie ne voulut pas accepter et continua à danser avec son frère, puis retourna chez elle vers 8 heures 1/2, en compagnie de sa mère, toujours poursuivie par les instances du peintre.

Celui-ci, bientôt impatienté par les refus de la jeune fille lui appliqua deux vigoureux soufflets. La maman voulut intervenir; mal lui en prit, un maître coup de poing l'accueillit.

Christiaens qui fait défaut est condamné conditionnellement à 50 fr. d'amende ou quinze jours de prison. A 11 heures l'audience est levée.

Courtrai. — *Un vol.* — *Arrestation du coupable.* — Dans la nuit de dimanche à lundi, un audacieux voleur s'introduisait chez Mme L. B..., dentelière, boulevard St-Jean, et s'emparait de divers effets d'habillements et de couvertures pour une valeur de 50 fr. environ.

Mme B... porta immédiatement ses soupçons sur un ouvrier serrurier de Roubaix, C. T'Kint, repris de justice dangereux, qui avait travaillé l'avant-veille chez elle. M. le commissaire de police Dussallier, chargé de l'enquête, acquit bientôt la certitude de la culpabilité de T'Kint, et l'arrêtait dans la soirée de lundi au « Pattelberghe », au moment où il se dirigeait vers la France. Quand on demanda à cet individu à qui il avait vendu son butin, il répondit : « Vous ne le saurez pas, car cela ne vous regarde pas ».

La révision au Sénat. — *Seance du 17 mai.* — Le Sénat est loin d'être nombreux pour discuter cette importante question de la revision.

Au début de la séance, MM. Surmont de Volsberghe et Finet déposent une proposition de revision des articles 55 et 57 de la Constitution.

Ces articles se rapportent à la durée du mandat sénatorial et à l'indemnité parlementaire.

M. Orban de Xivry propose de reviser l'art. 27, qui réserve à la Chambre le droit de proposer des lois de finance.

La discussion générale est ouverte par un long discours de M. Finet qui, pour établir la légitimité du suffrage universel, puise ses argments dans la philosophie et dans l'histoire de tous les temps.

Le peuple n'est pas satisfait de la répartition des richesses et des charges; il faut céder au flot montant de la démocratie.

Je proteste, s'écrie alors M. Beernaert, contre votre théorie, on dirait, à vous entendre, que la Belgique est un ramassis de communistes et de partageux.

M. Finet dit qu'il votera la revision comme pis-aller, mais ce n'est ni le suffrage universel, ni l'occupation qui assureront l'ordre social et permanent.

M. Lammens se prononce énergiquement contre le referendum. Il n'admet pas que le cens d'éligibilité soit diminué pour le Sénat.

M. le baron Béthune est hostile à la représentation proportionnelle et se déclare partisan du scrutin uninominal.

M. le baron de Sélys-Longchamps est hostile au suffrage universel, à la représentation proportionnelle ; il se déclare partisan du scrutin uninominal et d'une formule dans le genre de celle de M. Graux, mais avec l'élection à deux degrés.

Le Sénat continuera cette délibération aujourd'hui à 2 heures.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille BERNAERT-DECONINCK qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part du décès de Berthe-Sophie-Julienne BERNAERT, décédée à Roubaix, le 17 mai 1892, à l'âge de 1 an et 8 mois, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut d'Ange Sotennels, qui auront lieu le jeudi 19 courant, à 4 heures, en l'église Sainte-Elisabeth, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Moulin, 94.

Un Obit anniversaire de 1re classe sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Christophe, à Tourcoing, le jeudi 19 mai 1892, à 9 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis-François-Joseph LECONTE, veuf de Dame Louise Thérèse THÉRIN, décédé à Tourcoing, le 19 mai 1891 dans sa quatre-vingt-quatrième année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

ANTHROPOPHAGES BLANCS

UN ENFANT DÉVORÉ DANS UNE COLONIE FRANÇAISE

Les drames de la Nouvelle-Calédonie. — Un enfant servi à un forçat libéré par sa maîtresse. — Folie et coliques.

La *Cocarde* a reçu la lettre suivante :

« Nouméa, mars 1892. — Le parquet est sur les traces d'un épouvantable drame qui se serait déroulé dans l'île.

» Vers trois heures du soir, le 3 septembre dernier, les frères du pensionnat Saint-Léon, de Paita, ramenaient d'une promenade soixante-cinq de leurs élèves. En arrivant près de la mine Paladini, à deux kilomètres environ de Paita, un des élèves nommé Green Villi, jeune garçon de huit ans appartenant à une famille anglaise, demanda la permission d'aller sur le côté de la route, dans la brousse assez épaisse à cet endroit pour satisfaire un besoin naturel. La permission fut accordée, et la troupe continua sa route à petits pas jusqu'au pensionnat. Là seulement on s'aperçut que le jeune Green n'avait pas reparu.

» Les autorités furent prévenues, la gendarmerie et le parquet se mirent en campagne. Une récompense de 1,000 francs fut offerte par le directeur du pensionnat à qui retrouverait l'enfant. Mais toutes les recherches demeurèrent inutiles.

» Les choses en étaient là, lorsqu'au mois de janvier, un individu nommé Hippolyte Kakosky, agé de cinquante ans, libéré des travaux forcés, qui exerçait la profession de charbonnier dans les environs de Paita, devenu subitement fou, fut envoyé à l'asile de l'île Nou.

» Le bruit courut alors qu'au cours d'un de ses accès, Kakosky avait dit que le jeune Green avait été tué et mangé par lui et sa maîtresse, la femme Félicité Rochard, veuve Legae. Une instruction fut aussitôt ouverte, et des premiers témoignages recueillis il résulte que la veuve Legae avait été vue lavant des effets paraissant avoir appartenu à l'enfant disparu.

» Kakosky, interrogé, déclara, cette fois, dans un moment de lucidité, que la femme Legae avait saisi Green au moment où il faisait ses besoins, et, avec l'aide de Kakosky lui-même, l'avait mis dans un sac pour étouffer ses cris. Après quoi ils l'avaient porté dans la hutte qu'il habitaient, l'avaient assommé et dépecé. Kakosky ajoute que le même soir sa maîtresse apportait sur la table une grande quantité de viande cuite, mais qu'après y avoir touché du bout des dents, il ne voulut pas en manger.

» C'est alors, termina-t-il, que je suis devenu fou, et je ne me souviens pas d'autre chose. »

» La femme Legae, interrogée de son côté, nie énergiquement ; elle prétend que Kakosky ne sait pas ce qu'il dit. Cependant, incarcérée, elle a déclaré à une de ses codétenues que c'était bien vrai qu'elle avait mangé de l'enfant et que depuis elle avait toujours des coliques !

» Au départ du courrier, l'instruction n'est pas terminée; mais il y a tout lieu d'espérer que ce crime tellement monstrueux qu'on a peine à y croire ne restera pas impuni. «

L'HISTOIRE AU JOUR LE JOUR

18 MAI 1871

UN CONCERT AUX TUILERIES

La résolution de brûler Paris plutôt que de le rendre n'était pas nouvelle chez les chefs de la Commune, et, à la date où nous sommes arrivés, tout était déjà préparé à cet effet, les matières incendiaires avaient été réquisitionnées, les fusées étaient enrégimentés, et armés de mèches soufrées longues et flexibles, pouvant pendre l'une fenêtre ou suivre les circonvolutions d'un escalier: mais on n'était pas absolument sûr que le peuple consentirait à laisser brûler Paris, et le concert des Tuileries avait précisément pour but de lui tâter le pouls et d'y exciter les esprits. Il fut organisé par le docteur Rousselle et donné dans les appartements de réception et dans la salle des Maréchaux.

De nombreuses affiches l'avaient annoncé : « des orchestres circulèrent avec la foule dans les longues galeries, s'arrêtant, par *intervalle*, pour soulever, par leur puissante et mâle harmonie, l'enthousiasme de tout ce qui sent un cœur d'homme et de citoyen battre dans sa poitrine. Ces poètes populaires, nouveaux Tyrtées, diront leurs œuvres énergiques. » A l'intérieur du palais partout cette proclamation du Docteur Rousselle était placardée : « Peuple ! l'or qui ruisselle sur ces murs, c'est ta sueur ! assez longtemps tu as abreuvé de ton sang ce monstre insatiable, la Monarchie ! Tu rentres dans ton bien, tu es chez toi ! »

Une pièce de vers choisie par le comité de salut public figurait au programme, c'était *l'Hiver*, d'Hégésippe Moreau, récitée par une actrice connue des boulevards ; la strophe où il est question de la destruction de Paris, et qui se termine : « ma jeunesse engourdie se réchauffera bien à ce grand incendie », fut accueillie par de frénétiques applaudissements, qui se renouvelèrent le soir au Théâtre Lyrique. La foule avait compris, et le comité de salut public fut rassuré, les auxiliaires ne devaient pas lui manquer pour incendier Paris.

En même temps, au club de l'église Saint-Nicolas des Champs, Amoureux faisait voter la résolution de fusiller les otages sans retard, de brûler le corps de Napoléon et d'en jeter les cendres au vent, et il terminait en disant, aux cris d'une foule délirante : « Il faut faire sauter Paris si les Versaillais y entrent. Etes-vous résolus à pousser la défense à outrance? — Oui! oui! — Eh bien! si nous sommes vaincus, périsse Paris! qu'il brûle plutôt que de retomber au pouvoir de nos ennemis! »

Et le même jour l'exécrable polisson appelé Vermesch prenait à partie dans le *Père Duchesne* tous les membres supposés hésitants de la Commune : « Tu pouvais, toi, Clément, rester teinturier; toi, Pindy, rester menuisier ; toi, Arnould, rester imbécile... Vous craignez pour vos têtes: eh! qu'est-ce que ça nous fait, vos têtes! Fusillez, guillotinez, mais que la Révolution soit sauvée! les lâches doivent être passés par les armes ; au fond, nous aimons mieux ça, et nous préférons que vous débarrassiez la Commune de vos personnes, elle en sera encore bien plus débarrassée quand la cour martiale aura statué sur vos destinées.»

On peut juger par là du degré de délire furibond que les bandits qui tenaient Paris dans leurs griffes avaient allumé au cœur des fédérés, prêts désormais à toutes les horreurs d'une défense désespérée, alors que les remparts étaient déjà pulvérisés par les projectiles, qu'une porte était complétement abandonnée, que les soldats de la France cheminaient dans le bois de Boulogne et étaient à peine à cent mètres du fossé; Il est vrai que si la fin était aussi proche qu'inévitable, on se gardait bien de le dire aux fédérés.

CHOSES ET AUTRES

Visiteur et bébé.

— Tu viens voir mon papa ?

— Oui, cher enfant.

— Tu es coiffeur, dis?

— Non. Pourquoi?

— C'est que papa vient de dire à la bonne, quand elle t'a annoncé : « Allons, bon, il vient encore me raser. »

∴

Cour d'assises.

Un fantaisiste a coupé une femme en morceaux et l'a emballée dans une caisse qu'il a mise au chemin de fer.

Le ministère sévit.

Pendant les délibérations, l'accusé a parmi les jurés un seul défenseur, M. F. S. Mathieu, qui fait observer :

— Cependant, tous les bons sentiments n'étaient pas éteints en lui : la caisse incriminée portait *franco*. Il avait eu la délicatesse de payer le port !

GRANDE LIQUIDATION D'ARTICLES DE CHINE ET DU JAPON

76, rue de la Gare, Roubaix

Occasions exceptionnelles. Marchandises vendues au-dessous du prix de facture.

Se presser, plus que 10 jours de vente. 62149-30730

La consommation des bons médicaments augmente toujours, alors qu'une foule d'autres disparaissent; c'est ce qui arrive pour le Sirop de Rafort iodé de Grimault et Cie, qui a été adopté par la Commission officielle du Codex comme sirop antiscorbutique; pour les jeunes enfants privés d'appétit, pâles, délicats, lymphatiques, sujets aux éruptions de la tête, de la peau et du visage, à l'inflammation des glandes du cou, c'est un médicament héroïque. 30737d

CHARBONNAGES FRANÇAIS & BELGES

PRETS sur Actions Porteur et Nominatives en NUE-PROPRIÉTÉ ou TOUTE PROPRIÉTÉ

LANOB, 10, rue Chauchat, PARIS

Vve PARENT-MUSIN

L. DECRAENE-MATHIEU Succr

28, Rue de la Gare, ROUBAIX

TRAVAUX D'AGRÉMENT

TAPIS & TENTURES

EN TOUS GENRES

Tels que : Carpettes, Foyers, Rideaux, Tapis de table, Moquette et Escalier, Coupes de soie et satin.

DÉPOT DE FABRIQUE A28283

MARCHÉS A TERME

Cours du 18 Mai 1892

LAINES PEIGNÉES

MOIS / LIVRAISON	ROUBAIX-TOURCOING — Peignés de La Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 — Cote précéd.	TYPE 1 — Cote d'jour	TYPE 2 — Cote précéd.	TYPE 2 — Cote d'jour	TYPE 3 F — Cote précéd.	TYPE 3 F — Cote d'jour	Peignés d'Australie — TYPE A — Cote précéd.	TYPE A — Cote d'jour	TYPE B — Cote précéd.	TYPE B — Cote d'jour	TYPE C — Cote précéd.	TYPE C — Cote d'jour	TYPE A B — Cote précéd.	TYPE A B — Cote d'jour	ANVERS (par télégraphe) Peignés Buenos-Ayres — Type BAT — Cote précéd.	Type BAT — Cote d'jour	Allemand B. — Cote précéd.	Allemand B. — Cote d'jour	Allem. M — Cote précéd.	Allem. M — Cote d'jour
Janvier	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 80	4 90	4.75	4 85	....	....
Février	4 90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 80	4 90	....	....	....	....
Mars	4.90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 80	4 90	....	....	....	....
Avril	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4.80	4 90	....	....	....	....
Mai	4 70	4.675	4 60	....	4.60	....	....	....	....	....	....	....	5.00	5.30	....	....	4.60	4.725	4 90	4 90
Juin	4.725	4 725	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.00	5.30	....	4.725	4.65	4.75	4.90	4 90
Juillet	4 75	4 775	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5 00	5.30	4 65	4 875	4.65	4.775	....	....
Août	4 80	4.80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.05	4 65	4 875	4 70	4.80	....	....
Septembre	4.80	4 80	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5 05	5.05	4.70	4 90	4 70	4 825	....	....
Octobre	4 825	4.85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	5.05	....	4.725	4 90	4.725	4.85	....	....
Novembre	4 85	4 85	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 75	4 90	4.75	4.85	....	....
Décembre	4 90	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	....	4 775	4.90	4.775	4.85	....	....

LAINES PEIGNÉES

| MOIS de LIVRAISON | LEIPZIG (par voie télégraphique) — TYPE B Buenos-Ayres B d'Anvers — Cote précéd. MARCKS | TYPE B — Cote d'jour MARCKS | TYPE C Buenos-Ayres M d'Anvers — Cote précéd MARCKS | TYPE C — Cote d'jour MARCKS | REIMS (par voie télégraphique) Peignés de la Plata et de l'Uruguay — TYPE 1 Qual. fabrique — Cote précéd | TYPE 1 — Cote d'jour | TYPE 2 Qual. courante —